

## ECHO DU COLLEGE

Je ne veux jamais quitter le Collège, si l'on veut s'engager à nous fournir, tous les ans, une séance analogue à celle que les approches du Jour de l'An de 74 nous ont apportée; j'ai ri assez pour en demeurer la figure souriante toute ma vie, je ris encore rien qu'à y penser. Eh bien! si nous fussions sortis au Jour de l'An, je n'aurais pas ressenti toute cette joie. D'ailleurs, nous n'en pouvons avoir la permission, et quelque nous fassions, il nous est impossible d'améliorer notre sort, — la décision est irrévocable.

1er Janvier 1874. — Encore une séance! C'est beaucoup de Représentations en quatre jours seulement, n'est pas? Oui, il y en aurait une de trop, s'il eût fallu les préparer toutes deux; il n'en fut pas ainsi: dans la première, les auteurs ont rempli eux-mêmes les rôles; de sorte que la préparation et l'exécution n'ont requis que le court espace d'une demi-heure. C'était autre chose pour la dernière. Deux pièces tragiques et deux discours en formaient le programme.

Ces Pièces étaient: "Bruno ou l'Enfant maudit" et "L'Expiation"; MM. H. Nadeau et A. Forget s'étaient chargés des discours.

La Séance fut couronnée par un "Tableau vivant."

Une assistance nombreuse confirma une fois de plus que nos amusements valent bien les divertissements du monde.

Je vous laisse en vous souhaitant une heureuse année, de la pluie et de la neige autant et plus que vous en désirez, (l'abondance ne nuit jamais,) et le ciel à la fin de vos jours. Ce sont les vœux que forme

P. SAURET.

### REVUE MENSUELLE.

DECEMBRE.

#### ITALIE.

Tous les journaux catholiques publient vers le milieu de ce mois (Décembre) une Lettre Encyclique de notre Très-Saint Père le Pape, Pie IX, qui nous montre au grand jour l'état actuel de l'Italie et de l'Allemagne: la spoliation et la persécution du clergé de ces deux puissances.

Nous voudrions la mettre in extenso sous les yeux de nos lecteurs, mais sa longueur ne nous le permet pas. Nous nous bornerons à en faire quelques extraits.

"Bien que Nous ayons souffert, de nombreuses et amères épreuves depuis le commencement de Notre long Pontificat, pour

des causes diverses que Nous vous avons fréquemment exposées dans Nos Lettres Encycliques, le poids de Nos douleurs s'est tellement accru dans ces dernières années, que Nous en serions presque égaré si la divine Miséricorde ne Nous soutenait. Récompensé encore, les choses en sont venues à ce point que la mort même semblerait préférable à une vie bouleversée par tant d'orages, et que parfois Nous sommes contraint de Nous écrier, les yeux levés au ciel: "Il vaut mieux que Nous mourrions plutôt que de voir les maux des saints." (1 Mach: 3; 59.) En effet, depuis que par la permission de Dieu, cette brillante cité, Notre ville, a été prise par la force des armes et soumise au gouvernement d'hommes contempteurs du droit, ennemis de la religion, qui confondent les choses divines et humaines, il ne s'est presque pas passé un seul jour sans qu'on infligît quelque nouvelle blessure à Notre cœur transpercé déjà par tant et tant d'outrages et de vexations diverses. Nos oreilles résonnent encore des plaintes et des gémissements de ces religieux et de ces vierges qui, chassés de leurs maisons et manquant de tout, sont poursuivis et dispersés, comme on traite des ennemis et comme on a coutume de faire partout où domine une de ces factions qui tendent à renverser l'ordre social. Car, comme le disait Antoine le Grand, un témoignage d'Athanase, le diable, sans doute, hait tous les chrétiens; mais il ne peut supporter, à aucun prix, les religieux fidèles et les vierges de Jésus-Christ."

Suit la protestation contre la suppression de l'université grégorienne et les dispositions législatives de la Confédération helvétique.

"C'est pourquoi, en vertu du devoir de Notre charge et de Notre autorité apostolique, Nous les réprouvons [les lois contre le clergé,] et les condamnons solennellement; déclarons en même temps que le serment qu'elles prescrivent est illicite et tout-à-fait sacrilège; et qu'à cause de cela tous ceux qui, dans le gouvernement de Genève ou ailleurs, ayant été élus selon les dispositions de ces lois ou d'une manière analogue par le suffrage du peuple et la confirmation du pouvoir civil, osent remplir les fonctions du ministère ecclésiastique, encourent ipso facto l'excommunication majeure réservée à ce Saint-Siège et les autres peines canoniques, en conséquence, les fidèles doivent les fuir tous, selon l'avertissement divin, comme des étrangers et des voleurs qui ne viennent que pour voler, tuer et perdre".

Il loue ensuite la conduite de l'Evêque de Bâle qui a toujours montré une admirable constance à soutenir les principes catholiques,